

LISTE DES PRESTATIONS VOITURES DE TOURISME ET MOTOCYCLES

Avril 2021

	✓ COUVERTURE DE BASE	+ EN OPTION	
RESPONSABILITÉ CIVILE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Défense contre les prétentions injustifiées ✓ Prise en charge des prétentions justifiées pour dommages corporels ou matériels (somme d'assurance CHF 100 mio) 	<ul style="list-style-type: none"> + Protection du bonus + Renonciation au recours en cas de faute grave + Propres dommages 	
CASCO PARTIELLE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dommages dus à un incendie, événements naturels ✓ Dommages causés par les martres et les rongeurs: couverture illimitée, dommages consécutifs inclus ✓ Collision avec des animaux ✓ Vol ✓ Bris de glaces (pare-brise, vitres latérales, arrière et de toit) ✓ Vandalisme ✓ Dommages consécutifs à l'assistance prêtée lors d'un accident ✓ Chute de parties d'aéronefs ✓ Réparation Sans Tracas (seulement pour les voitures de tourisme) <ul style="list-style-type: none"> – Service gratuit de prise en charge et de retour – Véhicule de remplacement jusqu'à CHF 500.– – Garantie à vie sur la réparation – Rabais de CHF 100.– sur votre franchise (à condition qu'une franchise contractuelle d'au moins CHF 100.– ait été convenue) 	<ul style="list-style-type: none"> + Renonciation à la réduction des prestations en cas de faute grave + Indemnisation en cas de dommage total: indemnisation à 100% du prix d'achat la 1^{re} et la 2^e années. Valeur actuelle +20% après la 2^e année + Protection du prix d'achat <ul style="list-style-type: none"> – Indemnisation à 100% pour les 5 premières années d'utilisation, valeur actuelle +20% après – Peut être conclue jusqu'à la 2^e année d'utilisation incluse pour les véhicules d'une valeur totale de CHF 150 000.– + Salissures dans l'habitacle et dans le coffre + Bris de glaces causés aux pièces du véhicule suivantes en verre ou autres matériaux durs similaires: tous les phares, clignotants, catadioptrés, feux de recul, rétroviseurs extérieurs et éclairage de la plaque de contrôle + Dommages au véhicule parké (y compris rayures) + Choses transportées + Vêtements de protection (pour motos) + Véhicules de location et de remplacement 	CASCO PARTIELLE
COLLISION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Couverture des dommages causés à votre véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> + Protection du bonus + Renonciation à la réduction des prestations en cas de faute grave + Indemnisation en cas de dommage total: indemnisation à 100% du prix d'achat la 1^{re} et la 2^e années. Valeur actuelle +20% après la 2^e année + Protection du prix d'achat <ul style="list-style-type: none"> – Indemnisation à 100% pour les 5 premières années d'utilisation, valeur actuelle +20% après – Peut être conclue jusqu'à la 2^e année d'utilisation incluse pour les véhicules d'une valeur totale de CHF 150 000.– 	CASCO COMPLÈTE

	✓ COUVERTURE DE BASE	+ EN OPTION
ASSISTANCE EN CAS DE PANNE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remorquage, sauvetage en cas d'accident, de panne et de vol ✓ Hébergement et retour au domicile ✓ Envoi de pièces de rechange ✓ Rapatriement du véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> + Validité territoriale possible: <ul style="list-style-type: none"> – Suisse et pays voisins (F/I/D/A) – Europe (selon validité territoriale des conditions générales) + Assistance Top (seulement pour les voitures de tourisme) <ul style="list-style-type: none"> – Rapatriement au domicile et poursuite du voyage – Prise en charge de la franchise en cas de détérioration ou vol d'une voiture de location – Remboursement des frais supplémentaires de voiture de location – Transport de chiens et de chats – Service d'interprétariat à l'étranger – Avance des frais à l'étranger
ACCIDENTS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurance-accidents pour conducteur et/ou passagers ✓ Capital en cas de décès ✓ Capital en cas d'invalidité ✓ Indemnité journalière ✓ Frais de guérison 	<ul style="list-style-type: none"> + Renonciation à la réduction des prestations en cas de faute grave
PROTECTION CONTRE LES SINISTRES À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Règle les sinistres causés à l'étranger par un véhicule assuré à l'étranger comme si l'auteur du sinistre était assuré auprès d'Allianz (la partie adverse doit être totalement ou partiellement responsable pour que la couverture soit donnée) 	